

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

AVRIL 2024

PRINCIPALES TENDANCES

A fin avril 2024 et en comparaison avec la même période de l'année 2023, l'exécution des budgets des collectivités territoriales, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une hausse des recettes ordinaires de 13,5% provenant de :

- L'augmentation de 13% des impôts directs (+434 MDH) suite à la hausse de 68,2% de la taxe de services communaux (+443 MDH), de 15,4% de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (+153 MDH) et de 25% de la taxe d'habitation (+20 MDH), conjuguée à la baisse de 11,2% de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) (-141 MDH) et de 11,6% de la taxe professionnelle (-41 MDH) ;
- La hausse de 19,7% des impôts indirects (+1.240 MDH) qui s'explique principalement par l'augmentation de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (+894 MDH) et de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance (+233 MDH);
- La diminution de 2,3% des recettes non fiscales (-55 MDH), provenant notamment de la baisse de 16,2% des subventions (-133 MDH) et de 16,4% de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (-69 MDH), conjuguée à la hausse de 32,2% des fonds de concours (+110 MDH).

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 56,8% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en augmentation de 5,5% (+376 MDH) en raison de la hausse de 15,5% des dépenses des autres biens et services (+396 MDH) et de 10,1% des charges en intérêts de la dette (+55 MDH), conjuguée à la baisse de 2% des dépenses de personnel (-75 MDH);
- des dépenses d'investissement passant de 4 MMDH à fin avril 2023 à 1,4 MMDH à fin avril 2024, soit une baisse de 65,8%.

Soldes d'exécution budgétaire

Conformément aux dispositions des lois organiques relatives aux régions, aux préfectures et provinces et aux communes, le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire.

A fin avril 2024, l'exécution des budgets des collectivités territoriales fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 6,4 MMDH contre un solde ordinaire positif de 5,1 MMDH un an auparavant;
- un excédent global de 5,6 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 592 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes, contre un excédent global de 1,6 MMDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 413 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Cet excédent de 5,6 MMDH est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours de l'année 2024.

Excédents globaux

A fin avril 2024, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales au titre de l'année 2024 (5,6 MMDH) et des années antérieures ont été de 56,3 MMDH. Ces excédents sont destinés à couvrir les engagements visés au titre des dépenses de fonctionnement et d'équipement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Avril 2023	Prévisions 2024	Avril 2024	Taux de réalisation	Variatio n en %
1- RECETTES	<u>12 005</u>	<u>49 538</u>	<u>13 624</u>	<u>28%</u>	<u>13,5%</u>
1.1- Recettes fiscales :	9 627	41 192	11 301	27%	17,4%
<i>Impôts directs</i>	3 340	23 022	3 774	16%	13,0%
<i>Impôts indirects</i>	6 287	18 170	7 527	41%	19,7%
1.2- Recettes non fiscales :	2 378	8 346	2 323	28%	-2,3%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	290	831	268	32%	-7,6%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	420	1 605	351	22%	-16,4%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	1 165	3 144	1 142	36%	-2,0%
<i>Autres recettes</i>	503	2 766	562	20%	11,7%
2- DEPENSES ORDINAIRES	<u>6 868</u>	<u>33 401</u>	<u>7 244</u>	<u>22%</u>	<u>5,5%</u>
2.1- Biens et services :	6 325,0	32 194	6 646	21%	5,1%
<i>Personnel</i>	3 765,0	13 348	3 690	28%	-2,0%
<i>Autres biens et services</i>	2 560,0	18 846	2 956	16%	15,5%
2.2-Intérêts de la dette	543,0	1 207	598	50%	10,1%
3- SOLDE ORDINAIRE	<u>5 137</u>	<u>16 137</u>	<u>6 380</u>		
4- INVESTISSEMENT²	3 964,0	43 431	1 355	3%	-65,8%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	0	-25	1		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	413	-2 614	591		
7- EXCEDENT³	<u>1 586</u>	<u>-29 933</u>	<u>5 617</u>		
8- FINANCEMENT² :	<u>-1 586</u>	<u>29 933</u>	<u>-5 617</u>		
<i>Recettes d'emprunt</i>	710	2	190		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-1 017	-2 447	-1 115		
<i>Variation de l'excédent</i>	-1 279	32 378	-4 692		

¹ Occupation temporaire du domaine public.

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement.

³ Le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire, conformément aux dispositions des articles :

- 167, 216 et 217 de la loi organique n° 111-14 relatives aux régions ;
- 146, 194 et 195 de la loi organique n° 112-14 relatives aux préfectures et provinces ;
- 154, 203 et 204 de la loi organique n° 113-14 relatives aux communes.

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Avril 2023	Prévisions 2024	Avril 2024	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	9 627	41 192	11 301	27%	17,4%
IMPÔTS DIRECTS	3 340	23 022	3 774	16%	13,0%
<i>Taxe de services communaux⁴</i>	650	8 786	1 093	12%	68,2%
<i>Taxe professionnelle⁴</i>	354	7 509	313	4%	-11,6%
<i>Taxe d'habitation⁴</i>	80	917	100	11%	25,0%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	996	2 346	1 149	49%	15,4%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	807	1 788	819	46%	1,5%
<i>Part des régions dans l'IR</i>	453	1 676	300	18%	-33,8%
IMPÔTS INDIRECTS	6 287	18 170	7 527	41%	19,7%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	5 493	12 850	6 387	50%	16,3%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances</i>	0	455	233	51%	
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	238	970	257	26%	8,0%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	57	260	72	28%	26,3%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	76	505	84	17%	10,5%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	66	180	75	42%	13,6%
<i>Taxe de séjour</i>	76	351	68	19%	-10,5%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	72	252	100	40%	38,9%
<i>Autres impôts indirects</i>	209	2 347	251	11%	20,1%
RECETTES NON FISCALES	2 378	8 346	2 323	28%	-2,3%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	290	831	268	32%	-7,6%
<i>Redevance OTDP communal</i>	420	1 605	351	22%	-16,4%
<i>Fonds de concours</i>	342	306	452	148%	32,2%
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	181	1 051	194	18%	7,2%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	0	320	0	0%	
<i>Subventions</i>	823	2 838	690	24%	-16,2%
<i>Recettes diverses</i>	322	1 395	368	26%	14,3%
TOTAL DES RECETTES	12 005	49 538	13 624	28%	13,5%

⁴ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6/12/2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2/2010 (B.O n° 5822 du 18/03/2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	2 491	790	10 343	13 624
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	143	93	3 001	3 237
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	143	86	1 922	2 151
<i>Produits des services</i>	0	0	361	361
<i>Produits des biens</i>	0	7	718	725
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	56	0	1 450	1 506
Taxe de services communaux	56	0	1 037	1 093
Taxe professionnelle	0	0	313	313
Taxe d'habitation	0	0	100	100
1.3- Ressources transférées :	2 292	697	5 892	8 881
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	52	624	5 711	6 387
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	1 119	0	0	1 119
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	233	0	0	233
<i>Fonds de concours et subventions</i>	888	73	181	1 142
2- DEPENSES ORDINAIRES	630	431	6 183	7 244
2.1- Biens et services :	294	413	5 939	6 646
<i>Personnel</i>	78	342	3 270	3 690
<i>Autres biens et services</i>	216	71	2 669	2 956
2.2-Intérêts de la dette	336	18	244	598
3- SOLDE ORDINAIRE	1 861	359	4 160	6 380
4- INVESTISSEMENT	629	156	570	1 355
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	1	0	0	1
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	0	15	576	591
7- EXCEDENT	1 233	218	4 166	5 617
8- FINANCEMENT :	-1 233	-218	-4 166	-5 617
<i>Recettes d'emprunt</i>	149	41	0	190
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-434	-43	-638	-1 115
<i>Variation de l'excédent</i>	-948	-216	-3 528	-4 692

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin avril 2024 laisse apparaître une hausse des ressources de 13,5% et des dépenses ordinaires de 5,5%, dégagant ainsi un solde ordinaire positif de 6,4 MMDH et un excédent global de 5,6 MMDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 13,6 MMDH en augmentation de 13,5% par rapport à fin avril 2023. Ceci s'explique par la hausse de 12,2% des recettes transférées, de 38,9% des recettes gérées par l'Etat et de 7,8% des recettes gérées par les collectivités territoriales.

Ressources des collectivités territoriales				
	2023	Prévisions	2024	Evol. %
Transférées	7 918	19 913	8 881	12,2%
Gérées par l'Etat	1 084	17 212	1 506	38,9%
Gérées par les collectivités	3 003	12 413	3 237	7,8%
TOTAL	12 005	49 538	13 624	13,5%

1.1-RECETTES FISCALES

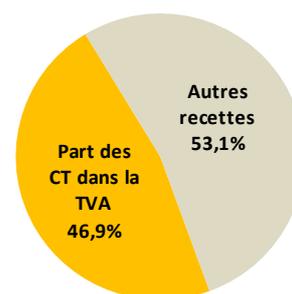
Les recettes fiscales ont atteint 11,3 MMDH, en augmentation de 17,4% par rapport à leur niveau à fin avril 2023, suite à la hausse de 13% des impôts directs et de 19,7% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 82,9% des recettes globales des collectivités territoriales à fin avril 2024.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 8,9 MMDH à fin avril 2024 contre 7,9 MMDH un an auparavant, les ressources transférées sont en hausse de 12,2%. Ceci résulte l'augmentation de 16,3% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (+894 MDH), de leur part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance (+233 MDH) et de 32,2% des fonds de concours (+110 MDH), conjuguée à la diminution de 11,2% de la part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR (-141 MDH) et de 16,2% des subventions (-133 MDH).

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 46,9% de leur part dans le produit de la TVA.

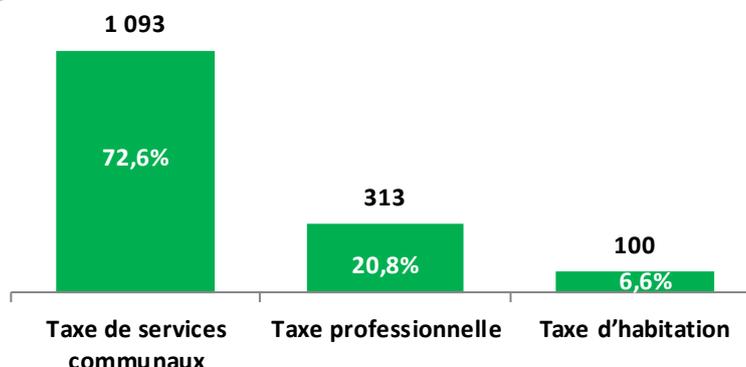
Structure des recettes des collectivités en 2024



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin avril 2024, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 1.506 MDH contre 1.084 MDH un an auparavant, soit une augmentation de 38,9% provenant de la hausse de 68,2% de la taxe de services communaux (+443 MDH) et de 25% de la taxe d'habitation (+20 MDH), conjuguée à la baisse de 11,6% de la taxe professionnelle (-41 MDH).

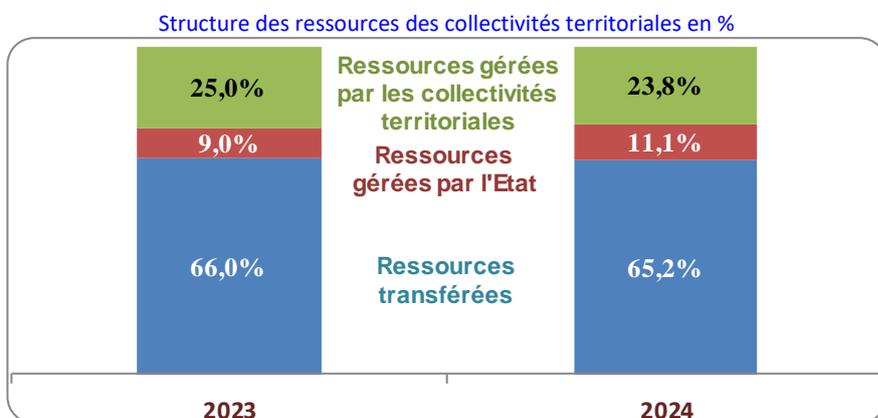
Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %



1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 3.237 MDH à fin avril 2024 contre 3.003 MDH enregistré un an auparavant, en hausse de 7,8%. Elles sont constituées en grande partie des recettes de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (1.149 MDH), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (351 MDH), des recettes domaniales (268 MDH), de la taxe sur les opérations de construction (257 MDH) et des redevances sur les recettes des mandataires du marché de gros des fruits et légumes (194 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin avril 2023 et fin avril 2024, fait ressortir une diminution de la part des ressources transférées et de la part des ressources gérées par les collectivités territoriales, conjuguée à une augmentation de la part des ressources gérées par l'Etat.



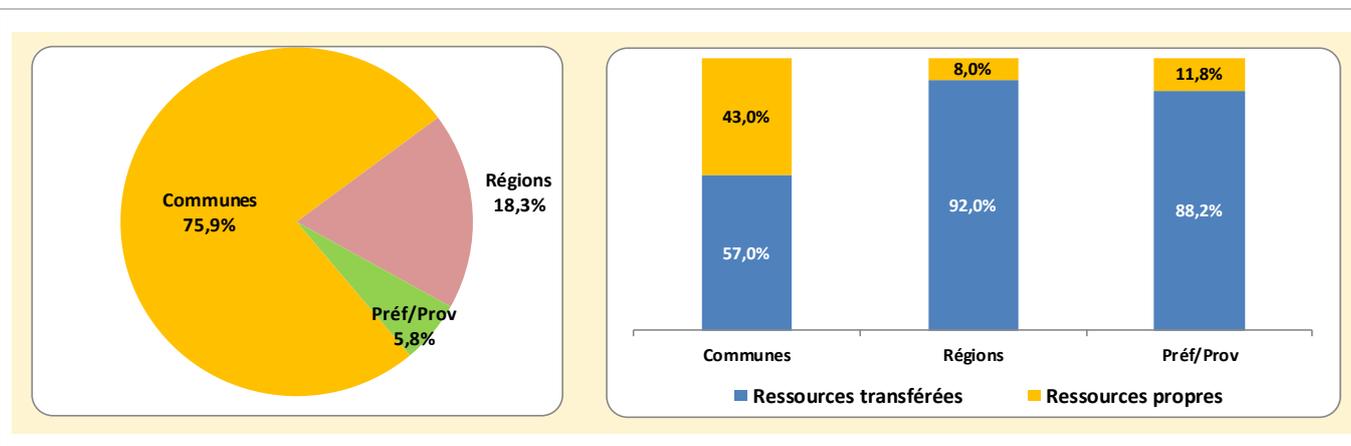
1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 2.323 MDH, en diminution de 2,3% par rapport à leur niveau à fin avril 2023, en raison principalement de la baisse de 16,2% des subventions (-133 MDH) et de 16,4% de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (-69 MDH), conjuguée à la hausse de 32,2% des fonds de concours (+110 MDH).

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 10,3 MMDH et représentent 75,9% des recettes globales des collectivités territoriales à fin avril 2024.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale à fin avril 2024, permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 57% des recettes des communes contre 88,2% pour les préfetures et provinces et 92% pour les régions.

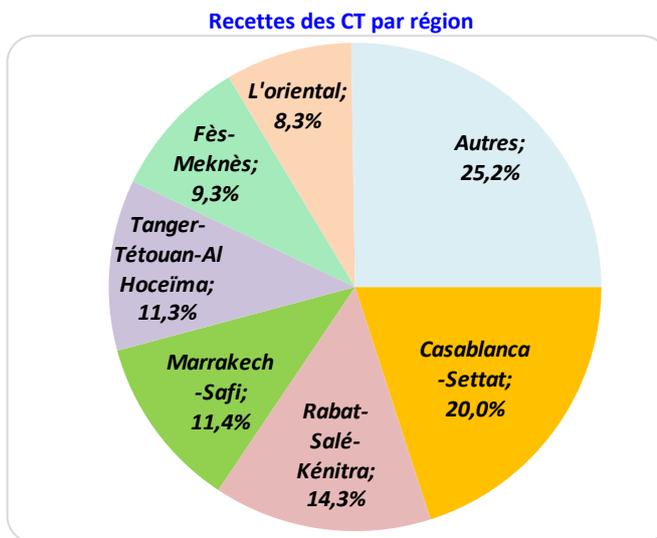


1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁵, montre une forte concentration au niveau de six régions avec 74,8% de ces recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (2.730 MDH) représentent 20% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Rabat-Salé-Kénitra vient en second rang avec 14,3% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1,2%.



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	811	517	1 402	2 730
Rabat-Salé-Kénitra	456	434	1 063	1 953
Marrakech-Safi	483	127	946	1 556
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	362	151	1 030	1 543
Fès-Meknès	272	73	923	1 268
L'oriental	214	59	862	1 134
Souss-Massa	287	88	634	1 009
Béni Mellal-Khénifra	159	40	620	819
Drâa-Tafilalet	65	12	531	608
Laâyoune-Sakia El Hamra	87	0	449	537
Guelmim-Oued Noun	28	5	266	298
Dakhla-Oued Ed Dahab	12	0	156	168
TOTAL	3 237	1 506	8 881	13 624

2- DEPENSES

A fin avril 2024, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 9,7 MMDH, en baisse de 18% par rapport à leur niveau à fin avril 2023. Elles se composent à hauteur de 74,6% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin avril 2024, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 7.244 MDH, soit une augmentation de 5,5% en raison de la hausse de 15,5% des dépenses des autres biens et services (+396 MDH) et de 10,1% des charges en intérêts de la dette (+55 MDH), conjuguée à la baisse de 2% des dépenses de personnel (-75 MDH).

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2023	Prévision	2024	Réalisation	Variation
Personnel	3 765	13 348	3 690	28%	-2,0%
Autres biens et services	2 560	18 846	2 956	16%	15,5%
Intérêts dette	543	1 207	598	50%	10,1%
TOTAL	6 868	33 401	7 244	22%	5,5%

⁵ Décret n°2.15.40 du 20/2/2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05/3/2015.

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin avril 2024 ont atteint 3.690 MDH contre 3.765 MDH à fin avril 2023, soit une baisse de 2% (-75 MDH). Les salaires représentent 50,9% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 57,8% de leur part dans le produit de la TVA.

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 2.956 MDH à fin avril 2024, en augmentation de 15,5% (+396 MDH) par rapport à fin avril 2023. Elles sont constituées pour 59,3% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 598 MDH à fin avril 2024 contre 543 MDH un an auparavant, en hausse de 10,1%.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin avril 2024 a dégagé un solde ordinaire positif de 6,4 MMDH contre un solde ordinaire positif de 5,1 MMDH un an auparavant.

2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 1,4 MMDH à fin avril 2024 contre 4 MMDH à fin avril 2023, soit une diminution de 65,8% (-2,6 MMDH).

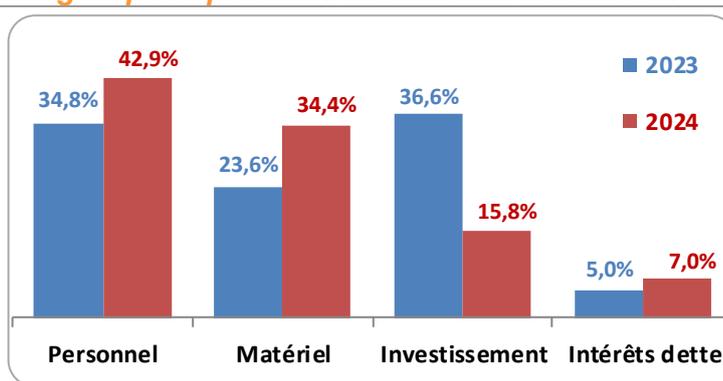
Cette baisse s'explique notamment par la diminution des émissions au titre des subventions (-1.907 MDH), des programmes nationaux (-509 MDH) et des projets intégrés (-128 MDH).

La baisse des subventions est due à la diminution des dotations affectées aux agences régionales d'exécution des projets (AREP) (137 MDH contre 1.842 MDH).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
	2023	Prévision	2024	Taux de réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	316	10 559	256	2%	-19,0%
Projets intégrés ⁶	293	8 280	165	2%	-43,7%
Acquisitions immobilières	80	5 921	124	2%	55,0%
Acquisitions mobilières ⁷	78	1 498	29	2%	-62,8%
Programmes nationaux ⁸	1 123	10 853	614	6%	-45,3%
Subventions	2 074	6 320	167	3%	-91,9%
TOTAL	3 964	43 431	1 355	3%	-65,8%

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin avril 2023 et fin avril 2024 fait ressortir la hausse de la part des dépenses de personnel, de la part des dépenses de matériel et de la part des charges en intérêts de la dette, conjuguée à la baisse de la part des dépenses d'investissement.



⁶ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁷ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles.

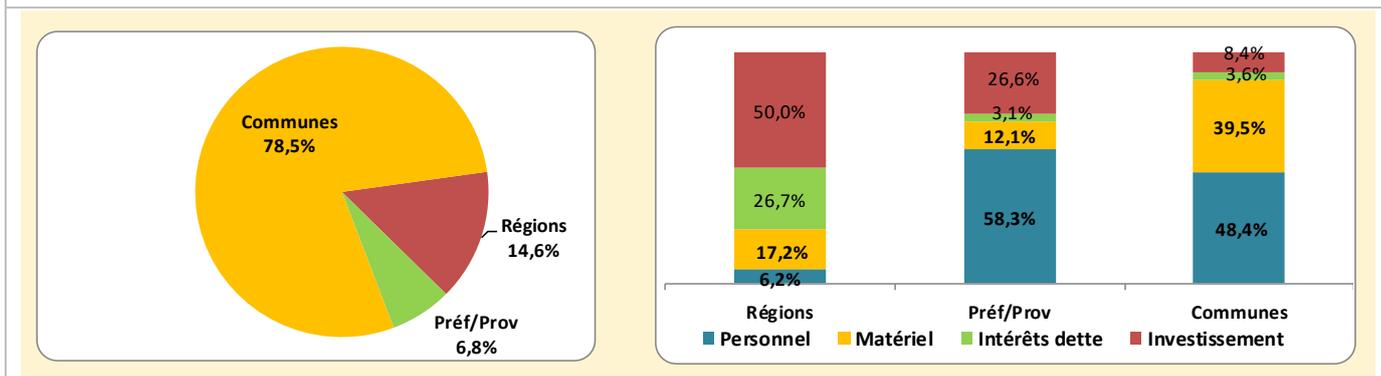
⁸ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales.

2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 6,8 MMDH, la part des communes dans le total des dépenses des collectivités territoriales (dépenses ordinaires et dépenses d'investissement) est de 78,5% à fin avril 2024.

La répartition de ces dépenses par type de collectivité territoriale à fin avril 2024 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent des parts importantes des budgets des communes (48,4%) et des préfectures et provinces (58,3%) ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 50% des dépenses d'investissement, de 26,7% des charges en intérêts de la dette, de 17,2% des dépenses de matériel et de 6,2% des dépenses de personnel.

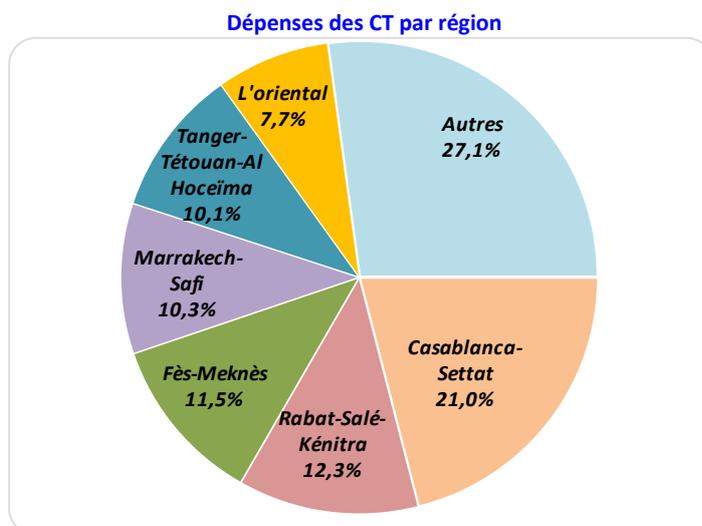


2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 72,9% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (1.807 MDH) représentent 21% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 2,2% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	699	696	101	311	1 807
Rabat-Salé-Kénitra	500	397	47	111	1 055
Fès-Meknès	432	246	48	262	988
Marrakech-Safi	409	340	16	120	885
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	330	424	55	58	867
L'oriental	330	209	66	58	663
Souss-Massa	272	162	71	47	552
Béni Mellal-Khénifra	254	165	66	42	527
Laâyoune-Sakia El Hamra	176	146	66	66	454
Drâa-Tafilalet	150	79	13	161	403
Guelmim-Oued Noun	90	46	4	69	209
Dakhla-Oued Ed Dahab	48	46	45	50	189
TOTAL	3 690	2 956	598	1 355	8 599

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin avril 2024 des soldes positifs de 1 MDH et 591 MDH respectivement contre un solde nul pour les budgets annexes et un solde positif de 413 MDH pour les comptes spéciaux à fin avril 2023.

4- EXCEDENT

La situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 5,6 MMDH à fin avril 2024 contre un excédent global de 1,6 MMDH enregistré un an auparavant.

L'excédent dégagé à fin avril 2024, soit 5,6 MMDH, est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours de l'année 2024.

5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin avril 2024, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 190 MDH a permis le remboursement du principal de la dette pour 1.115 MDH et la reconstitution des excédents pour 4,7 MMDH.

6- EXCEDENTS GLOBAUX

A fin avril 2024, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales ont été de 56,3 MMDH. Ils comprennent les excédents des années antérieures et celui de l'année 2024 (5,6 MMDH).

Ces excédents sont destinés à couvrir les dépenses programmées et engagées ou programmées, au titre des années antérieures et non payées ainsi que les dépenses engagées en 2024 et non payées.

Le reliquat constitue de la trésorerie disponible destinée au paiement des dépenses exigibles (salaires, eau et électricité, loyers, intérêts de la dette, gestion déléguée, ...).

Les communes interviennent pour 55,2% des excédents globaux des collectivités territoriales.

Répartition des excédents globaux à fin avril 2024

